



Séance de l'assemblée Délibérante

DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024

Délibération n° 1/2024

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept février, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze février deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Gilles PETEL
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES
Catherine PHAM

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	/	/	/

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

Objet : Recrutement d'un VTA « Chargé(e) de la mise en œuvre des projets de transition écologique » - Emploi SEAT - accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la loi Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permettant aux collectivités territoriales de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Vu la délibération n° 19/2020 concernant la définition d'un schéma directeur transversal 2021-2030 ;



Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a établi une stratégie autour de quatre axes dans le cadre de son plan guide d'aménagement ;

Considérant la volonté du SEAT de faire de l'Ecopôle un lieu d'expérimentation et de tests d'activités liées à la transition écologique ;

Considérant que le SEAT est engagé dans une phase de prospective territoriale pour trouver un nouveau modèle de gouvernance et de financement complémentaire pour mettre en œuvre son projet sur la transition écologique ;

Considérant les dispositions financières du volontariat territorial en administration (VTA) permettant aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés avec le soutien de l'État.

Le Président expose que, pour assurer la mise en œuvre du projet de transition écologique et des actions qui en découlent, le SEAT peut obtenir un soutien financier de l'État pour financer une mission d'ingénierie de projets.

Le Président propose de créer un poste « non permanent » en raison de l'accroissement temporaire d'activité engendré par les différentes actions menées par le SEAT en 2024.

Sous la supervision du coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier, le candidat recruté aura pour mission de :

- Assister le coordinateur de projets dans l'ensemble de ses missions, notamment dans la gestion administrative et financière de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
- Rechercher des financements complémentaires (mécénat) ;
- Participer à l'animation du réseau de partenaires proches : organiser des actions de marketing pour mobiliser les membres du réseau et renforcer leur engagement dans le projet susmentionné ;
- Actualiser les connaissances nécessaires à la progression du projet : organiser des rencontres inter-réseaux, informer sur la stratégie de développement du SEAT, communiquer sur l'actualité, approfondir la mutualisation des ressources ;
- Assurer une communication régulière sur le projet multipartite de l'Ecopôle du Val d'Allier et le faire connaître sur le territoire (acteurs, usagers, décideurs).

Le Président propose ainsi de recruter un(e) chargé(e) de mission dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminé à temps partiel (75%) de 12 mois ;
- Durée hebdomadaire : 26h ;
- Rémunération calculée sur la base du grade C Adjoint administratif territorial échelon 1 ;
- Localisation de l'emploi : bureau temporaire du SEAT, lieudit Champmot à Pérignat-ès-Allier ;
- Date souhaitée de prise de poste : à partir du 18 mars.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **De créer** un emploi non permanent de grade C (adjoint administratif/technique/d'animation) pour un accroissement temporaire d'activité à temps partiel dont le montant est équivalent au montant de l'aide financière alloué par la Fondation de France pour cela,
- **Que** la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de « adjoint administratif, technique ou d'animation, échelon 1
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes au budget,
- **D'autoriser** le Président à lancer le processus de recrutement,
- **De donner mandat** au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

Page 2